



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2015 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire,
Président de séance
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire,
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal

Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal
M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
M. Fabrice PINET, conseiller municipal
Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
M. Franc COMBE, conseiller municipal
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal
Secrétaire de séance
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller
municipal
M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
M. Thierry GAZIELLO, conseiller municipal
M. Claude CALVIN, conseiller municipal
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

M. Christian TUDES à M. le Député-Maire
M. Daniel ALLAVENA à Mme Sandrine FREIXES
Mme Arielle DAUNAY à Mme Isabelle ALMONTE
Mme Iris FERRARI à M. Thierry GAZIELLO

Etaient absentes

Mme Lydia SCHENARDI
Mme Pascale GERARD

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Député-Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015, après avoir précisé que Madame Patricia MARTELLI qui lui avait donné pouvoir était présente à compter de 19H55. Il est approuvé **à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Candidature à la reprise du Port Départemental

Rapporteur : M. le Député-Maire

A l'unanimité

décide de faire acte de candidature au transfert de propriété du port public départemental et autorise M. le Député-Maire à signer tous documents et actes tendant à rendre effective cette délibération.

Affaire n°2 : Demande de transfert de gestion à l'Etat des locaux et équipements annexes au Port de Menton Garavan

Rapporteur : M. le Député-Maire

A l'unanimité

sollicite de l'Etat le transfert de gestion des équipements techniques du port de Menton Garavan, actuellement concédé en gestion à la Société d'Aménagement du Terre-Plein nord de Menton Garavan et valant intégration dans le domaine portuaire et autorise M. le Député-Maire à signer tout acte et tout document tendant à rendre effective cette décision.

Affaire n°3 : Taxe foncière sur les propriétés non bâties – exonération en faveur des vergers, cultures fruitières d'arbres et d'arbustes et des vignes

Rapporteur : M. le Député-Maire

A l'unanimité

décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties les vergers, cultures fruitières d'arbres et d'arbustes et les vignes, fixe la durée de l'exonération à 8 ans et précise que cette exonération s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017.

Affaire n°4 : Décision modificative n°1, budget principal, exercice 2015

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

adopte la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2015 relative à des mouvements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

Affaire n°5 : Décision modificative n°1, budget annexe du camping, exercice 2015

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

adopte la décision modificative n°1 du budget annexe du camping pour l'exercice 2015 relative à des mouvements de crédits en section d'exploitation qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

Affaire n°6 : Décision modificative n°1, budget annexe des opérations d'aménagement d'urbanisme en régie, exercice 2015

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

adopte la décision modificative n°1 du budget annexe d'aménagement d'opérations d'urbanisme en régie pour l'exercice 2015 relative à des mouvements de crédits en section de fonctionnement afin de permettre de régler et solder les honoraires et indemnités dus à la Société Anonyme Gardéenne d'Economie Mixte (SAGEM) à la suite de la résiliation de la convention de mandat du 18 avril 2013.

Affaire n°7 : Produits irrécouvrables – admission en non-valeur et en créances éteintes des exercices 2007 à 2014, budget principal

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité

décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables des années 2007 à 2014 pour un montant de 6 924,57€ et en créances éteintes pour la somme de 18 007,78€, autorise M. le Député-Maire à mettre tout en œuvre pour récupérer ces fonds auprès des créanciers selon la réglementation en vigueur et précise que les sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, fonction NFA 01, compte 6541 (admission en non-valeur) et compte 6542 (créances éteintes).

Affaire n°8 : Produits irrécouvrables – admission en non-valeur des exercices 2008 à 2011, budget annexe du port public

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables des années 2008 à 2011 pour un montant de 10 422,45 € TTC, autorise M. de Député-Maire à mettre tout en œuvre pour récupérer ces fonds auprès des créanciers selon la réglementation en vigueur et précise que les sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget annexe du port public de l'exercice 2015, chapitre 65, compte « 6541 – admission en non valeur ».

Affaire n°9 : Produits irrécouvrables – admission en non-valeur de l'exercice 2002, budget annexe du camping

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

A l'unanimité

décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable de l'année 2002 pour un montant de 75 € TTC, autorise M. le Député-Maire à mettre tout en œuvre pour récupérer ces fonds auprès du créancier selon la réglementation en vigueur et précise que la somme sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget annexe du camping de l'exercice 2015, chapitre 65, compte « 6541 – admission en non-valeur ».

Affaire n°10 : Avances sur subventions à divers organismes – budget principal, exercice 2016

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité

décide d'attribuer une avance sur subvention aux organismes suivants :

- Caisse des Ecoles.....20 000 €

- Office de Tourisme.....590 000 €

- Centre Communal d'Action Sociale.....930 000 €

afin d'assurer le bon fonctionnement de ces organismes dans l'attente de l'approbation du budget primitif du budget principal qui sera proposé à l'assemblée pour l'exercice 2016.

Affaire n°11 : Avances sur subventions à divers clubs sportifs – budget principal, exercice 2016

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

A l'unanimité

décide d'attribuer une avance sur subvention aux clubs sportifs suivants :

-Rapid Omni Sports de Menton60 000 €

-Menton Basket Club.....50 800 €

-Etoile de Menton.....6 800 €

-Cercle des Nageurs.....5 600 €

-La Garde, section gymnastique.....5 600 €

dès réception de leur situation financière de la saison 2014/2015 et de leurs projets éducatifs et sportifs pour la saison 2015/2016 et précise que les crédits susvisés seront intégrés dans le budget primitif du budget principal qui sera présenté à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2016 au chapitre 65, fonction NFA 40 et compte budgétaire 6574.

Affaire n°12 : Engagement des investissements, budget principal, exercice 2016

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

autorise M. le Député-Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entre le 1^{er} Janvier 2016 et la date d'adoption du budget primitif 2016 du budget principal.

Affaire n°13 : Engagement des investissements, budget annexe du port public, exercice 2016

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

autorise M. le Député-Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entre le 1^{er} Janvier 2016 et la date d'adoption du budget primitif 2016 du budget annexe du port public.

Affaire n°14 : Engagement des investissements, budget annexe de l'assainissement, exercice 2016

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

autorise M. le Député-Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entre le 1^{er} Janvier 2016 et la date d'adoption du budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement.

Affaire n°15 : Engagement des investissements, budget annexe du camping, exercice 2016

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

autorise M. le Député-Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entre le 1^{er} Janvier 2016 et la date d'adoption du budget primitif 2016 du budget annexe du camping.

Affaire n°16 : Engagement des investissements, budget annexe des parcs de stationnement, exercice 2016

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 5 abstentions (MM. Ferrari, Gaziello, Calvin, Novelli et Chaussende)

autorise M. le Député-Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entre le 1^{er} Janvier 2016 et la date d'adoption du budget primitif 2016 du budget annexe des parcs de stationnement.

Affaire n°17 : Revalorisation des tarifs pour les installations sportives municipales

Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 abstentions (MM. Ferrari et Gaziello,)

approuve les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2016 sur les installations sportives comme suit :

INSTALLATIONS	TARIFS 2015	TARIFS 2016	OBSERVATIONS
PISCINE A.JANY			
Adultes			
Entrée individuelle	2.70 €	3.00 €	
Par carte de 10 entrées	22.50 €	25.00 €	
Enfants de 10 à 17 ans			
Entrée individuelle	2.20 €	2.50 €	
Par carte de 10 entrées	14.00 €	15.00 €	
Ecole de natation spécialisée : 1 ^{er} enfant	42.00 € / 3 mois	45.00 € / 3 mois	
Enfant suivant	33.00 € / 3 mois	35.00 € / 3 mois	
10 leçons particulières de natation	123.00 € / 1/2h	125.00 € / 1/2h	
Location d'une ligne d'eau (10 pers)	13.50 € / 1h	15.00 € / 1h	
Pass Menton Plus et étudiants	2.00 €	2.50 €	
Cours aquabike avec MNS (1heure)	9.00 €	9.00 €	Création en 2015
Location aquabike libre (30 minutes)	6.00 €	6.00 €	Création en 2015
TENNIS DE LA MADONE			
Carte annuelle			
Adulte	122.00 €	125.00 €	
Adulte (80 ans et plus)	Gratuit	gratuit	
Couples	196.00 €	200.00 €	
Jeunes (18 à 21 ans) et étudiants	87.00 €	90.00 €	
Enfants (12 à 17 ans)	40.00 €	45.00 €	
Carte de septembre à décembre			
Adulte	31.00 €	42.00 €	
Couple	54.00 €	66.00 €	
Jeunes (18 à 21 ans) et étudiants	23.00 €	30.00 €	
Enfants (12 à 17 ans)	11.00 €	15.00 €	

Centre initiation de 5 à 14 ans			
1 ^{er} enfant	68.00 €	70.00 €	
Enfant suivant	31.00 €	35.00 €	
Stage vacances scolaires (5 matinées)	15.00 €	15.00 €	Création en 2014
Carte passager/par court			
1 heure	15.00 €	15.00 €	
1 heure/jour/ 1semaine	71.00 €	75.00 €	
1 heure/jour/2 semaines	126.00 €	130.00 €	
1 heure /jour/3 semaines	147.00 €	150.00 €	
1 heure /jour/1 mois	169.00 €	170.00 €	
Joueur invite par adhérents / 1 heure	5.00 €	5.00 €	
LOCATION INSTALLATIONS			
Stades Rondelli, ST Roman, L.Rhein	129.00 € /3 h	150.00 € /3 h	
Gymnases Carei, Borrigo-la journée	129.00 €	150.00 €	
Terrain FOOT5- 1heure/10 joueurs	40.00 €	40.00 €	
MANIFESTATIONS SPORTIVES			
Course du Campanin	12.00 €	13.00 €	
Tournoi tennis de la Madone	7.00 €	10.00 €	

et autorise M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir.

Affaire n°18 : Règlement de la commande publique

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

Prend acte

du Règlement de la Commande Publique de la Ville de Menton, consultable au service des assemblées.

Affaire n°19 : Marché de services de télécommunications – groupement de commandes Ville de Menton, Office de Tourisme, Centre Communal d'Action Sociale – Choix de l'entreprise

Rapporteur : Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal

Unanimité

autorise M. le Député-Maire à signer le marché avec l'entreprise ORANGE retenue après l'attribution par la commission d'appel d'offres pour le lot 1 : service de téléphonie fixe et abonnements communications entrantes et sortantes, montants annuels minimum 40 000 € HT et maximum 120 000 € HT et précise que la dépense en résultant pour la Ville de Menton sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal et aux budgets annexes du Port Public et du Camping pour l'exercice 2016 et suivants.

Affaire n°20 : Conservatoire municipal de musique – remboursement de cotisations annuelles

Rapporteur : M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal

Unanimité

décide de rembourser à Mme Céline SCHMITT et Mme Alla GADYUKINA la somme de 189 € et à Mme Valérie ORSINI la somme de 198 € correspondant au montant de leur cotisation annuelle au conservatoire municipal de musique.

Affaire n°21 : Colloques « Penser notre Temps 2016 » - demande de subventions

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

Unanimité

décide de poursuivre l'organisation des Colloques « Penser notre Temps » 2016, précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2016 et sollicite auprès de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département les subventions aux taux maximums.

Affaire n°22 : Adhésion de la Commune à l'Association « Sites Historiques Grimaldi de Monaco »

Rapporteur : M. le Député-Maire

A l'unanimité - M. le Député-Maire ne prend pas part au vote autorise l'adhésion de la Ville de Menton à l'Association « Sites Historiques Grimaldi de Monaco » et en approuve les statuts, désigne Mme Sandrine FREIXES pour représenter la Commune au sein de l'association, autorise le versement de la cotisation annuelle prévue pour l'année 2016 à 500 €, précise que cette somme sera imputée sur les crédits de la Ville, exercice 2016 et suivants et autorise M. le Député-Maire ou son élu référent à signer tout acte et document en relation avec cette adhésion.

Affaire n°23 : Ecoles publiques du premier degré de la commune de Menton – Modifications de limites de certains secteurs scolaires à compter de la rentrée 2016

Rapporteur : Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal

A l'unanimité

décide d'approuver la nouvelle répartition de secteurs scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune de Menton à compter de la rentrée 2016 comme suit :

<u>Rues</u>	<u>Secteur actuel</u>		<u>Modifications secteur proposées</u>	
Allée de La Vierge	Coty/Condamine		Debré/A.Frank	
Av. Cernuschi	Coty/Condamine du 0 au 57 pair/impair	Debré/A.Frank à partir du 58 pair/impair	Coty/Condamine du 0 au 35 pair/impair	Debré/A.Frank à partir du 37 pair/impair
Av. des Alliés	Coty/Condamine du 0 au 46 pair/impair	Debré/A.Frank à partir du 47 pair/impair	Debré/A.Frank	
Av. Riviera	Coty/Condamine du 2 au 26 du 1 au 47	Debré/A.Frank à partir du 28 à partir du 49	Coty/Condamine du 2 au 24 du 1 au 33	Debré/A.Frank à partir du 26 à partir du 35
Av. Maréchal Juin	Coty/Condamine		Debré/A.Frank	
Rue des Anciens Combattant d'Afrique du Nord	Coty/Condamine		Debré/A.Frank	
Rue des Sœurs Munet	Coty/Condamine du 2 au 24 du 1 au 9	Debré/A.Frank à partir du 26 à partir du 11	Coty/Condamine du 2 au 24	Debré/A.Frank à partir du 26 à partir du 1
Bd du Fossan	Hôtel de Ville		Hôtel de Ville du 2 au 22 du 1 au 25	Camaret/Mistral à partir du 24 à partir du 27
Chemin des Bellevesasses	Hôtel de Ville		Camaret/Mistral	
Av. des Acacias	Debré/A.Frank		Cassin/A.Frank	

Affaire n°24 : Abrogation de l'indemnité compensatrice de CSG

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

décide d'abroger la précédente délibération n°36/98 du 31 mars 1998 instituant l'indemnité compensatrice de CSG, autorise l'attribution à compter du 1^{er} mai 2015 de l'indemnité dégressive prévue par le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 aux agents percevant jusqu'alors l'indemnité exceptionnelle issue du dispositif précédent et précise que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2015 et suivants.

Affaire n°25 : Modification de la convention de mise à disposition CARF

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

adopte la présente délibération et approuve la modification de la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux, autorise M. le Député-Maire à signer la convention modifiée de mise à disposition du personnel entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et tous les actes y afférents et précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses seront imputées au budget principal au titre du présent exercice.

Affaire n°26 : Dérogation aux tarifs du stationnement – gratuité Noël 2015

Rapporteur : Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire

A l'unanimité

décide de la gratuité du stationnement dans les parcs de stationnement de l'Hôtel de Ville, Saint-Roch et sur la voirie les samedis et dimanches 5, 6, 12, 13, 19, 20, 26 et 27 décembre 2015 et autorise M. le Député-Maire à prendre toute disposition ou à signer tout acte tendant à rendre effective cette délibération.

Affaire n°27 : Redevance d'occupation du domaine public par le réseau GRDF

Rapporteur : M. Franc COMBE, conseiller municipal

A l'unanimité

décide d'adopter le taux permettant le calcul de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et les canalisations particulières et autorise M. le Député-Maire à prendre toute disposition ou à signer tout acte tendant à rendre effective cette délibération.

Affaire n°28 : Gestion des terrains du conservatoire du Littoral – demande de subventions pour l'année 2016

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

A l'unanimité

décide de solliciter auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental l'obtention d'une subvention de 16 000 € commune à l'ensemble des sites pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral de Menton pour l'exercice 2016 et autorise M. le Député-Maire à prendre toute disposition ou à signer tout acte tendant à rendre effective cette délibération.

Affaire n°29 : Conventions et règlement pour jardins familiaux – fixation cotisation annuelle

Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

A l'unanimité

autorise M. le Député-Maire à signer la totalité des conventions liant les jardiniers à la Ville de Menton ainsi que tout document permettant la bonne gestion de ces jardins, approuve le règlement intérieur de ces deux jardins ainsi que le montant de la cotisation annuelle fixée à 130 € par jardinier et autorise M. le Député-Maire à prendre toute disposition ou à signer tout acte tendant à rendre effective cette délibération.

Affaire n°30 : Abattage des palmiers dans le cadre de l'épidémie du charençon rouge – autorisation de dépôts de déclaration de travaux

Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

A l'unanimité

autorise M. le Député-Maire à déposer les déclarations préalables permettant l'abattage de ces palmiers et à signer tous les documents s'y afférent.

Affaire n°31 : Acquisition à l'euro symbolique des portions des parcelles AL104-347-361-363 sises 2500 route de Castellar appartenant à M. Nicolas JACQUET et la Sté IMMOMANAGING représentée par M. Marc BALY

Rapporteur : Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal

A l'unanimité

accepte cette acquisition à l'euro symbolique et autorise M. le Député-Maire à signer l'acte à venir.

Affaire n°32 : Demande d'extension du périmètre du site Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï – collines de Castillon »

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

A l'unanimité

décide de solliciter de la Communauté de la Riviera Française de diligenter toutes mesures d'instruction en vue de l'extension de la zone Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » et autorise M. le Député-Maire à prendre tout acte ou toute décision en vue de la mise en œuvre de cette décision.

Affaire n°33 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Député-Maire

Prend acte

des décisions prises par M. le Député-Maire depuis la séance du 9 novembre 2015 et enregistrées sous les n°276/15 à 321/15.

La séance est levée à 19 H 55.

MENTON, le 22 décembre 2015

Le Député-Maire



Jean-Claude GUIBAL